

Le Directeur général

COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

PROROGATION DE LA DATE LIMITE DE DEPOT DES ETATS FINANCIERS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Le Directeur général des Impôts porte à la connaissance des contribuables que les dates limites pour le dépôt de leurs états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, initialement fixées au vendredi 30 juin 2022 pour les entreprises soumises à l'obligation de certification de leurs comptes par un commissaire aux comptes et au mardi 30 mai pour les autres entreprises, sont exceptionnellement reportées au **lundi 31 juillet 2023**, délai de rigueur.

Il rappelle que le non-respect du nouveau délai entraînera l'application des sanctions prévues par le Livre de Procédures fiscales.

Le Directeur général des Impôts compte sur le civisme fiscal de tous.



Sté Abou OUATTARA